

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

28 MAI 2026

PROJET DE MOTION

**déposé en conclusion de l'interpellation de Mme Aït Alouha à M. Coppieters,
Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur l'exposition au cadmium en Wallonie ***

par

Mme Aït Alouha

AMENDEMENT

proposé par

Mme Aït Alouha

PROJET DE MOTION

**déposé en conclusion de l'interpellation de Mme Aït Alouha à M. Coppieters,
Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur l'exposition au cadmium en Wallonie**

AMENDEMENT

Dans le projet de motion déposé en conclusion de l'interpellation de Mme Aït Alouha à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur l'exposition au cadmium en Wallonie, les modifications suivantes sont apportées :

1° dans les considérants, il est inséré les considérants H/1 à H/4 rédigés comme suit :

« H/1. Considérant que l'exposition au cadmium des enfants est aujourd'hui principalement d'origine alimentaire et que plusieurs aliments consommés quotidiennement, notamment au petit-déjeuner, tels que certains céréales et produits céréaliers, peuvent constituer une source importante de contamination ;

H/2. Considérant qu'une partie importante des produits alimentaires commercialisés dans les grandes surfaces wallonnes provient de pays voisins présentant des niveaux de contamination plus élevés que ceux observés en Belgique ;

H/3. Considérant que certaines données européennes indiquent notamment des niveaux de contamination plus élevés en France, estimés à environ 0,43 %, contre environ 0,23 % en Belgique ;

H/4. Considérant que la protection de la santé publique, en particulier celle des enfants, impose l'application renforcée du principe de précaution concernant les produits alimentaires importés ; » ;

2° dans la demande au Gouvernement wallon, il est inséré un point 5/1 rédigé comme suit :

« 5/1. de renforcer, en collaboration avec les autorités fédérales, les contrôles sanitaires, la traçabilité et la surveillance de la teneur en cadmium des produits alimentaires importés et commercialisés dans les grandes surfaces wallonnes, en particulier les produits destinés à l'alimentation des enfants ; ».

R. AÏT ALOUHA